EDITION "LE CANADA"

Fascicule No. 2

LES PRÉCURSEURS

PAR

A. H. DE TRÉMAUDAN

MEMBRE DU BARREAU DU MANITOBA,
REDACTEUR EN CHEF DE "LA LIBRE PAROLE",
PRESIDENT DU CLUB "LE CANADA".

Adresse donnée à St-Vital, le 13 juillet 1916, sous les auspices de l'Union Métisse St-Joseph, et la présidence de MONSIEUR JOSEPH RIEL.

Prix: 25 Sous

PREFACE

St-Boniface, 22 juillet 1916.

M. A. H. de Trémaudan,
Avocat,
Saint-Boniface, Man.

Chèr Monsieur de Trémaudan,

Je suis heureux d'apprendre que vous vous êtes rendu aux instances d'un grand nombre de mes compatriotes et que votre intéressante conférence intitulée "Les Précurseurs", sera publiée sous forme de brochure.

Les renseignements nombreux et exacts que contient ce travail ont été une révélation pour plusieurs de ceux qui ont eu le plaisir de vous entendre. Combien de détails nouveaux, avec dates précises, seront portés à la connaissance de ceux qui vous liront! Vous avez su mettre en relief le rôle important qui a été joué dans ce pays, depuis plus d'un siècle, par les premiers colons d'origine métisse. Vous nous avez dit, d'une manière succincte, claire et vigoureuse, des vérités qui sont du domaine de l'histoire mais qui n'ont pas été mises suffisamment en lumière jusqu'à aujourd'hui.

D'après nous, le mérite que vous attribuez à nos ancêtres n'est pas exagéré. Nous sommes fiers des faits et gestes de nos Pères, mais nous sommes peut-être un peu trop craintifs quand il s'agit de les proclamer. Votre plume sympathique nous rend ce service. Nous vous en sommes reconnaissants. Nous espérons que nous aurons encore l'avantage de vous entendre nous dire ces choses instructives et si propres à nous donner le goût d'étudier l'histoire de ce petit peuple qui a eu une mission si providentielle.

Avec l'expression de ma gratitude, agréez, cher M. de Trémaudan, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

R. GOULET,
Inspecteur d'écoles.

DU MEME AUTEUR:

The Hudson Bay Road, 264 p. $2.00
J. M. Dent & Sons, London & Toronto.

Pourquoi nous parlons français, 32 p. . .25
"La Libre Parole", Winnipeg.

LES PRÉCURSEURS

Monsieur le Président,
Monsignor, (1)
Monsieur le Président d'honneur, (2)
Mesdames, Messieurs,

Louis Riel, qu'avec raison, mes chers amis, vous considérez comme l'homme le plus remarquable de votre race, dans ce petit chef-d'oeuvre de style et de pensée qu'il griffonnait à la veille de son exécution et qui a été publié sous le titre: "Les Métis", a écrit les simples lignes suivantes, où le caustique esprit gaulois s'allie très heureusement à un sentiment d'honneur sublime:

"Des gens très polis, très gentils d'ailleurs, dit-il, viennent dire parfois à un Métis: "Vous n'avez pas l'air Métis du tout. Vous n'avez "pas beaucoup de sang sauvage assurément. Quand même, vous pas- "seriez partout pour un blanc pur". Le Métis, à moitié déconcerté par le ton de ces assertions, voudrait bien revendiquer son origine, tant d'un bord que de l'autre. La crainte de troubler ou de dissiper tout à fait la douceur des persuasions de ses interlocuteurs le retient. Pendant qu'il hésite à choisir entre les différentes réponses qui se présentent à son esprit, des paroles comme celles-ci achèvent d'emporter son silence d'assaut: "Ah! bah! vous n'avez presque pas de sang sau- "vage. Vous n'en avez pas pour la peine".

Et très fier, comme vous l'êtes tous, de son origine de sang mêlé, celui qui n'a pas hésité, le moment venu, à sacrifier non seulement sa vie mais même son honneur au bien de sa nation, ajoutait:

"Voici comment les Métis pensent là-dessus en eux-mêmes:

"C'est vrai que notre origine sauvage est humble, mais il est "juste que nous honorions nos mères aussi bien que nos pères. Pour-

(1) Monsignor Dugas, grand-vicaire de l'archevêché de St-Boniface, et curé de St-Bonifaec.

(2) M. André Nault, vétéran du gouvernement provisoire de la Rivière Rouge de 1869-70, auquel Louis Riel confia la garde du drapeau britannique après l'incident O'Donoghue d'avril 1870.

"quoi nous occuperions-nous à quel degré de mélange nous possédons "le sang européen et le sang indien? Pour peu que nous ayons de "l'un et de l'autre, la reconnaissance et l'amour filial ne nous font-"ils pas une loi de dire: "Nous sommes Métis?"

Ce sont là de mâles et nobles paroles. Car à quelque race qu'on appartiene, on doit en effet respecter au même degré le sang de son père et le sang de sa mère.

Si, à bon droit, vous vous vantez de descendre par vos pères de cette belle race française à laquelle nous appartenons aussi, et qui, en ces jours d'épreuves presques incroyables, démontre de façon si péremptoire au monde entier que, sous tous les rapports, elle est, en dépit de ce qu'on a pu, dans un moment d'égarement inconcevable, dire et répéter d'elle, la race la plus forte, la race la plus intelligente, la race la plus tenace, la race la plus noble qui ait jamais existé, à bon droit aussi vous vous déclarez très fiers de l'origine de vos mères,, les filles de ces grands et riches guerriers dont l'un, à qui l'on demandait où se trouvaient les limites de son domaine, répondait: "Montez ce "matin un de nos poneys les plus rapides. Galopez à l'ouest jusqu'à ce "que le soleil soit rendu au zénith; tournez alors au sud jusqu'à ce "qu'il soit arrivé à l'ouest, puis revenez ici. Vous aurez par là ses "limites".

Eh quoi! parce qu'avant que vos ancêtres paternels et les nôtres prissent pied en ce pays, les pères de vos mères s'habillaient de peaux de buffle, mettaient des plumes dans leurs chevelures, se tatouaient le corps et se peignaient le visage, habitaient sous des tentes, taillaient leurs outils et leurs armes dans la pierre, le fer ou le cuivre, erraient, nomades, de place en place, emportés par leurs coursiers légers, ou se laissant aller au cours de l'eau dans leurs frêles canots d'écorce, ici s'arrêtant au milieu des champs de fleurs semées par la main de Dieu sur les bords de majestueuses rivières, là escaladant des montagnes aux flancs couverts de luxuriantes forêts, ailleurs, dans la plaine, prenant part à ces chasses si émouvantes du buffalo, se sentant partout chez eux, jouissant de la vie dans toute sa plénitude simple mais libre, on oserait prétendre que votre origine est par trop humble, qu'il est préférable que vous l'oubliiez! Quelle différence y a-t-il donc entre ces habitudes patriarchales de vos ancêtres maternels et les coutumes tout aussi modestes de nos mutuels ascendants paternels, lorsque dans les plaines de l'Asie, ils paissaient leurs troupeaux, s'habillant et s'abritant de leur laine, pendant qu'ils demandaient au sol des immensités qu'ils traversaient la matière première des objets dont ils

avaient besoin pour leur subsistance et leur défense ? Qu'importent quelques siècles de plus ou de moins, qu'importe que les uns appartiennent à une génération et les autres à une autre?

Qui oserait dire que les horreurs de la civilisations moderne et les spectacles dont nous sommes à distance les témoins stupéfiés indiquent plus de noblesse et plus de grandeur d'âme que les moeurs primitives des peuplades de ce pays auxquelles, il y a moins de cent ans, vous étiez unis par les liens les plus chers?

Pourquoi rougiriez-vous de descendre de cette race d'hommes qui, attirés par les mystères des solitudes de l'Ouest, s'y engageaient à la suite des découvreurs intrépides venus de France, et qui, imitant La Salle épousant la fille d'un Kaskakias, prenaient pour femmes, sur le conseil même des missionnaires qu'ils emmenaient à leur suite, les filles d'autres chefs ou de simples guerriers? Est-ce que ces femmes ne possédaient pas une âme aussi précieuse que celle de leurs époux ? Est-ce que vous devez moins aimer vos mères parce que, dans leur beauté sauvage, elles ont sû plaire à vos pères ?

Pour moi je n'ai que du respect pour vos mères, vos épouses et vos filles, et j'admire le célèbre ethmologue Schoolcraft épousant la fille d'un Chippewa. Pour moi, je vous le déclare, j'admire Fleurimond, ce fils d'un Français et d'une Siouse, qui, malgré son grand degré d'instruction reçue à Montréal, préférait ses grandes prairies aux villes et aimait mieux être chef de tribu indienne que d'occuper une position lucrative quelconque au milieu des blancs, se disant sans doute avec Atala: "Heureux ceux qui n'ont point vu la fumée des fêtes de l'étranger et qui ne se sont assis qu'aux festins de leurs pères".

Ecoutez ce qu'a écrit des Indiennes, vos mères, un de nos plus grands écrivains français, Chateaubriand: c'est l'aveugle Chactas, fils d'Outalissi et de Miscou, qui parle; il raconte à René, le héros du livre, un épisode de sa jeunesse au cours duquel il avait été fait prisonnier et condamné au bûcher:

"Les femmes qui accompagnaient la troupe témoignaient pour ma jeunesse une pitié tendre et une curiosité aimable. Elles me questionnaient sur ma mère, sur les premiers jours de ma vie; elles voulaient savoir si l'on suspendait mon berceau de mousse aux branches fleuries des érables, si les brises m'y balançaient auprès du nid des petits oiseaux. C'étaient ensuite mille autres questions sur l'état de mon coeur; elles me demandaient si j'avais vu une biche blanche dans mes songes et si les arbres de la vallée secrète m'avaient conseillé d'aimer.

Je répondais avec naïveté: "Vous êtes les grâces du jour et la nuit "vous aime comme la rosée. L'homme sort de votre sein pour se sus-"pendre à votre mamelle et à votre bouche; vous savez des paroles "magiques qui endorment toutes les douleurs. Voilà ce que m'a dit "celle qui m'a mis au monde, et qui ne me reverra plus ! Elle m'a "dit que les vierges étaient des fleurs mystérieuses, qu'on trouve dans "les lieux solitaires".

"Ces louanges faisaient beaucoup de plaisir aux femmes: elles me comblaient de toutes sortes de dons; elles m'apportaient de la crème de noix, du sucre d'érable, de la sagamité, des jambons d'ours, des peaux de castors, des coquillages pour me parer et des mousses pour ma couche. Elles chantaient, elles riaient avec moi, et puis elles se mettaient à verser des larmes en songeant que je serais brûlé".

Je le demande à ceux qui seraient tentés de vous traiter de façon humiliante à cause de la modeste origine de vos mères, est-ce qu'ils ont trouvé des sentiments et des accents plus nobles, plus aimants et plus doux chez les femmes des autres peuples ?

Il est vrai qu'un peu plus loin Chactas nous dit que ces mêmes femmes qui lui avaient témoigné un intérêt si tendre, demandaient son supplice à grands cris. Mais qui, parmi vous, n'a entendu parler des tricoteuses de la guillotine de 93 et des pétroleuses de la Commune de 70, à Paris, en plein coeur de cette France pourtant si généreuse, et n'a été tenté de s'étonner qu'on pût soudain devenir si cruel ? Mystère de la nature humaine, voilà tout. Sur ce point les peuples qu'on appelle civilisés, hélas de nos jours même, n'ont rien à reprocher aux tribus indiennes d'autrefois.

Et puis que de raisons vous avez d'être fiers de vos ancêtres immédiats, je veux dire des premiers Métis ou Sang-mêlés de l'Ouest, voire de vous-mêmes.

Mais avant d'en arriver là permettez-moi de vous toucher quelques mots d'un événement plutôt regrettable au point de vue métis: tout peuple hélas, a les défauts de ses qualités. Il y a quelques jours, nos amis d'autre langue officielle commémoraient le centième anniversaire de l'affaire de la Grenouillère; j'assistai à la cérémonie. Je dois dire que tout se passa très bien: en n'essayant pas de placer le blâme on montra beaucoup de bon sens, car des événements de ce genre sont souvent plus difficiles à juger que ne l'indiquent les apparences. Quelque répréhensible qu'ait pu être la conduite des Métis à cette occasion, il est bon de se rappeler qu'ils n'étaient que les employés de la Companie du Nord-Ouest aux ordres de laquelle ils ne

faisaient qu'obéir, que d'autre part les provocations avaient été à la fois nombreuses et sérieuses venant de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de ses officiers, et que le gouverneur Semple lui-même avait fait preuve de bien peu de jugement en voulant le prendre de si haut avec des adversaires irrités et en plus grand nombre que la petite troupe qui l'entourait.

Enfin, quand il s'agit d'événements de ce genre, il n'est pas juste de ne se rappeler que les détails défavorables et cruels; il est bon d'y opposer ce qui peut, jusqu'à un certain point, les contrebalancer. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, pourquoi les historiens anglais s'entendent-ils pour ne dire rien ou presque rien des soins que les Métis prirent des colons de Lord Selkirk à Pembina en 1814, du voyage de 1800 milles que fit de Lagimodière en 1815 pour aller prévenir Lord Selkirk à Montréal des troubles sérieux survenus cette année-là à la Rivière Rouge, du geste touchant de Lavigne protégeant la vie de John Pritchard contre la rage du fils du colonel McKay, après que le malheureux lui eût adressé cette prière: "Lavigne, vous êtes Français, vous êtes un homme, un chrétien. Pour l'amour de Dieu, sauvez ma vie, je me rends, je suis votre prisonnier"; de la fermeté de Boucher lui-même qui aida aussi à sauver la vie de cet homme? Pourquoi, de façon générale, ne mentionnent-ils pas qu'aucune des dépositions sous serment qui furent faites plus tard devant les tribunaux du Canada n'indique que les Canadiens et les Métis français commirent des atrocités sur les blessés demandant grâce, alors que du côté des "Half-breeds" écossais on cite le cas du même McKay achevant de cette manière le capitaine Rogers? Dans l'histoire de tous les peuples il y a des pages humiliantes: pour les Métis celles de la bataille de la Grenouillère sont de celles-là sans doute; encore est-il juste d'indiquer qu'il y a lieu de plaider circonstances atténuantes avant aussi bien que pendant et après l'acte.

D'un autre côté, sans parler de Joseph LaFrance, ce fils d'un traiteur français et d'une Sauteuse, qui, pour son propre compte, parti de Michilimakinac sur le lac Huron, au commencement de 1739, à l'époque où le célèbre La Vérendrye et ses fils découvraient et exploraient l'Ouest, dépassa ceux-ci dans leur marche vers les Montagnes Rocheuses, découvrit la rivière Saskatchewan et, suivant la route des rivières Nelson et Hayes, se rendit jusqu'à York Factory qu'il atteignit le 29 juin 1742, quel est le missionnaire, l'explorateur, le traiteur, le prospecteur, l'arpenteur, qui, à un moment ou à un autre de ses missions, de ses voyages, de ses recherches, de ses échanges, de ses

travaux, n'a pas eu besoin de recourir à la sagacité et à la robustesse de vos pères, sinon à la vôtre ?

S'il faut admirer l'homme de Dieu qui, laissant au delà de l'Océan une famille aimée, sacrifiant un avenir de paix au désir de gagner de nouvelles âmes au ciel, s'enfonce dans les déserts quasi inaccessibles, se fraie un chemin dans les forêts vierges, se déchire les membres aux portages des rivières, escalade les montagnes, brave les insectes sanguinaires de l'été et les terribles poudreries de neige de l'hiver; s'il faut admettre que les La Vérendrye, les Hearne, les Mackenzie, les Thompson, les Lewis et Clark, les Franklin, les Richardson et tant d'autres faisaient preuve d'une énergie et d'une ténacité admirables en accomplissant aussi, pour l'honneur des connaissances humaines, ce que les missionnaires accomplissaient pour la plus grande gloire de la religion; si nous devons rendre hommage à l'esprit d'initiative vraiment extraordinaire qui, pour l'amour des richesses, poussait ces marchands, plus tard ces mineurs, plus tard encore ces constructeurs de chemin de fer, à mépriser les fatigues et les privations de toutes sortes en vue d'un gain purement matériel à obtenir; ne faut-il pas aussi reconnaître sa part de mérite, non seulement dans l'une ou l'autre de ces branches du dévouement ou du commecre, mais dans toutes à la fois, au brave Bois-brûlé qui, sans jamais hésiter, se mettait chaque fois à la tête de la caravane, traçant le chemin, surmontant le premier les difficultés, supportant plus que tout autre l'intensité de la chaleur en été, la rigueur du froid en hiver, tantôt se chargeant de tout le poids du canot et des effets pour tourner les obstacles et les portages, tantôt courant à l'arrière des carioles à chiens contenant, enveloppés dans leurs couvertures bien chaudes, les membres de l'expédition dont il était tout à la fois l'organisateur, le guide et l'interprète, heureux malgré tout, d'être le premier à conduire ces hommes à la recherche des richesses célestes et terrestres, jusqu'au delà des Montagnes de l'Ouest où il avait peut-être appris que de ses camarades plus audacieux s'étaient rendus avec les tribus indiennes, et avaient fondé des établissements de leur race ?

Ici, c'est Pierre Dorion qui, en 1810, accompagne comme interprète Lewis et Clarke pendant leur fameuse expédition au Pacifique; là c'est Jean-Baptiste Adam qui interprète Sir John Franklin dans son voyage de 1821; c'est François Beaulieu, surnommé le doyen des Métis, dont le père avait conduit Mackenzie au Pacifique, qui, lui-même accompagne Franklin dans son expédition antarctique de 1829 et va jusqu'à lui faire une carte très fidèle des lieux qu'ils doivent vi-

siter; ce sont François Noël Annance et Antoine Desjarlais qui, en 1833, guident Black et King au Mackenzie; c'est Thomas Cadrant qui, en 1848-49, mène Richardson à la recherche de Franklin perdu dans les déserts de glace du Nord quelques années avant; c'est Pierre Bottineau, guide et interprète du colonel Noble à la rivière Fraser en 1859, du capitaine Frisk à l'Idaho en 1862, et du général Sebley au Missouri en 1863, et qui a laissé son nom à un comté du Dakota; ce sont Jean-Baptiste Mandeville et St-Germain, les interprètes de Franklin; Louis Laronde, le guide de Milton et Cheadle; Baptiste Leblanc, du Dr Rae; Charles Lagacé, de Thompson; Jean-Baptiste Boucher, dit Wacan, de Fraser; Jean-Baptiste Bruce, de Richardson et Rae; Joseph Bourassa, du Révérend M. Gordon; François Maurice de Tyrrell; Antoine Blandoine, du comte de Southesk; Georges Klyne, de Hind, etc., etc.

Sans ces hommes, si bien au courant de la configuration du pays, mieux que personne en mesure de s'aboucher de façon paisible avec les tribus indiennes des contrées qu'il s'agissait de traverser, qu'auraient pu faire tous ces grands voyageurs aux découvertes desquels nous, les blancs, devons de pouvoir occuper aujourd'hui ces vastes pays et d'en exploiter les immenses richesses ?

Comme exemple des dangers que ces hommes courageux avaient pourtant à courir, du dévouement sans bornes dont ils étaient capables, une fois qu'ils avaient entrepris de guider une mission, de quelque nature qu'elle fût, il suffit de se rappeler les circonstances terribles de la mort de l'un d'eux, Baptiste Malaterre, survenue pas très loin d'ici, au sud de la frontière américaine; vous connaissez sans doute l'épisode, mais il est bon, ne serait-ce que pour maintenir son propre courage, de se remémorer ces choses de temps à autre. Donc, le 12 juillet 1851, avec quatre autres chasseurs, formant partie d'une expédition au milieu de laquelle se trouvait le R. P. (plus tard Monseigneur) Laflèche. Malaterre eut à aller reconnaître un camp Indien aperçu dans le lointain: c'étaient des Sioux, qui le firent prisonnier ainsi que ses compagnons; deux de ceux-ci réussirent à s'échapper et à retourner à leur camp où on se prépara immédiatement à la lutte. Effectivement, le lendemain, au jour, 2000 Sioux attaquaient les Métis qui, barricadés derrière leurs charettes, finirent par les mettre en fuite. Les deux autres éclaireurs réussirent aussi à s'échapper; quant à Malaterre, on retrouva son corps percé de 67 flèches et de trois balles; ses pieds et ses mains avaient été emportés comme trophées; son crâne avait été fracassé.

La mort de Mathieu Péloquin dit Crédit, un des compagnons de Sir John Franklin dans son expédition de 1820-21, donne l'idée d'un autre genre de supplice tout aussi terrible pour être plus lent. Après n'avoir eu pour se nourrir pendant plusieurs jours que quelques lichens, il en arriva à avoir à manger ses vieux mocassins. Enfin son chef et ses compagnons, obligés eux-mêmes d'aller de l'avant pour sauver leur propre vie, durent l'abandonner en chemin au milieu d'une tempête de neige; ainsi délaissé, il mourut de faim, de fatigue et de froid après avoir guidé l'expédition pendant des jours, des semaines et des mois !

Les Métis ne sont jamais trop jeunes pour rendre des services: voyez Baptiste Pépin. Il n'avait guère que treize ans quand, le 14 décembre 1863, il accompagna Mgr Grandin et quelques employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson de la Grande Ile à la Mission St-Joseph sur le Grand Lac des Esclaves. Une épouvantable poudrerie surprit la caravane en plein milieu du lac: le froid devint intense, bientôt le thermomètre tomba à 40 degrés au-dessous de zéro. Le vent tournait; on ne savait plus où l'on en était; on s'arrêta dans un banc de neige; et le petit Baptiste, croyant la mort prochaine, demanda à se confesser, montrant par là la décision prise de se mettre d'abord en règle avec son Créateur. Dieu, d'ailleurs, lui sut gré de sa piété et voulut que ses parents, le lendemain, par miracle sans doute, vinssent à la recherche de la petite expédition et la découvrissent avant qu'il fut trop tard. Baptiste devenu homme se fit guide pour les blancs du Nord, et sous la conduite impeccable de ce Métis à l'instinct sûr, jamais personne n'a eu à éprouver ce qu'il a lui-même si terriblement souffert.

Sans doute, dans ces deux rôles de guides et d'interprètes, les Métis ont rendu d'assez importants services que cela seul devrait suffire à leur assurer la reconnaissance de notre génération et de celles qui suivront, car qu'y a-t-il de plus beau et de plus noble que d'être des précurseurs, de marcher en avant de la civilisation et du progrès, d'aider ceux qui se dévouent pour la religion, pour la science ou pour le commerce, à atteindre le but qu'ils se sont fixé, en un mot d'être prêts à mettre au service de tout ce qui est beau et bon, de tout ce qui est utile et nécessaire, les qualités et les connaissances que l'on possède ?

Mais là ne se sont pas bornées les activités de la grande race à laquelle vous avez l'honneur d'appartenir; là ne se trouve pas le principal titre de votre nation à la célébrité et à la reconnaissance. Chose

qui pourra paraître étonnante à ceux qui n'étudient que superficiellement l'histoire, ce sont surtout comme défenseurs des libertés populaires, comme législateurs, que les Métis de ce pays se sont distingués. Je vais essayer de prouver ce que j'avance en développant aussi brièvement que possible par rapport à eux les réponses que je donne aux deux questions suivantes: quel est, pour un peuple, au point de vue économique, le plus grand privilège dont il puisse jouir ? C'est la liberté de commerce, n'est-il pas vrai ? Quel est, au point de vue moral, le droit sur lequel il place le plus de prix, si ce n'est celui de la liberté de conscience ? et j'ajouterai de langage ? Or, qui osera dire que les Métis n'ont pas fait tout ce qui leur a été humainement possible de faire, en temps et lieu, pour assurer à ce pays, de façon absolue, la jouissance des droits qui découlent naturellement de la possession pleine et entière de ces deux privilèges inestimables ? Qui osera dire que sur ces deux points ils n'ont pas rempli noblement, énergiquement, les devoirs qui leur incombaient dans leur grand rôle de précurseurs?

Lorsqu'en 1847, la population de la Rivière Rouge commença à se lasser des règlements de l'autocratique Compagnie de la Baie d'Hudson, interdisant le libre commerce de fourrures, quels furent ceux qui apposèrent leurs signatures sur la pétition contenant 977 noms qui fut envoyée à la Reine, lui demandant une certaine mesure de justice, sinon les Métis-français ? Et quand, deux ans plus tard, la Compagnie alla néanmoins jusqu'à faire arrêter, maltraiter et emprisonner Sayer, Laronde, Goulet et McGillis, pour avoir acheté d'elle des marchandises avec l'intention de les échanger pour des fourrures, qui s'interposa et les fit relâcher aux cris de: "Vive la liberté ! Le commerce est libre !", sinon un comité de vos pères composé de Benjamin de Lagimodière, Urbain Delorme, Pascal Bréland et François Bruneau, présidé par Louis L'Irlande, de son vrai nom Jean Louis Riel, votre père, M. le Président. Et qui ne sait que de ce jour data la liberté de commerce dans toute l'étendue des territoires soumis à la juridiction de la toute puissante compagnie ?

Que l'on compulse les documents de cette époque qui sont arrivés jusqu'à nous, et l'on découvrira que chaque fois qu'il s'est agi de demander justice à l'égard des choses publiques, vos pères ont été en avant: ainsi, en 1848, ce sont eux qui demandent et obtiennent que les Canadiens-anglais, dont ils devaient avoir tant à se plaindre dans la suite, et les Métis-français ainsi que les "Half-breeds" anglais, soient représentés dans le conseil d'Assiniboine par des conseillers de leur choix; ce sont eux qui la même année, motivent leur demande formu-

lée trois ans plus tôt, qu'on abroge les lois existantes affectant, de façon préjudiciable pour la population des Territoires, les importations des Etats-Unis; en 1853 ce sont encore eux qui demandent, en français cette fois, au conseil d'Assiniboine, qu'il soit nommé un commissaire aux comptes, chargé de donner au public "un exposer des revenues et des dépence de la collonie"; (ceci est signé Narcisse Marion et les fautes d'ortographe n'y manquent pas, mais qu'importe, l'intention y est). En 1858, une pétition portant 53 signatures et rédigée aussi en français, demande "d'avoir, dans la colonie, une loi qui, en fixant un impôt pour l'importation des liqueurs de quelque pays qu'elles viennent, établisse en même temps un système de licence, pour en régler la fabrication et la vente", et l'on sait que la législation nécessaire fut, peu de temps après, adoptée. D'où il ressort que ce furent vos pères, Messieurs, qui donnèrent naissance en cette province, au sain système de licences pour la vente des boissons alcooliques qui a pris fin le 1er juin dernier. Puisque l'on en est sur ce sujet, on sait aussi que lors du gouvernement provisoire de 1870 une loi fut promulguée par celui-ci règlementant la vente des boissons enivrantes dans les limites de la petite ville de Winnipeg, alors naissante.

De tout temps, sous l'ancien régime après 1849, les Métis ont eu voix délibérative et vote au conseil auquel était confiée l'administration des affaires des Territoires ? Nommons François Bruneau, dont le juge Black, agissant alors comme gouverneur, disait en apprenant sa mort en 1865: "Comme conseiller, il fut le représentant loyal et fidèle de cette grande section de la colonie avec laquelle il était en rapports immédiats; et comme magistrat son efficacité et son utilité étaient bien connues de tous. Il apportait à la décharge de ses devoirs un esprit droit et consciencieux, et un jugement bien au-dessus de la moyenne comme pénétration et justesse. Dans sa conduite publique il n'admettait pas de distinction de classe ou de croyance; tout le monde pouvait se fier à son impartialité; et M. Bruneau était ainsi fait qu'il pouvait tout naturellement mêler de la miséricorde à ses jugements"; Pascal Bréland, qui servit sa nation dans un bon nombre de positions publiques telles que magistrat, juge, membre du conseil des travaux public, conseiller d'Assiniboine, plus tard, après 1870, député à la Législature locale et membre des deux conseils des Territoires du Nord-Ouest; Salomon Hamelin, conseiller d'Assiniboine, membre du comité de législation, plus tard député à la Législature; Roger Goulet, arpenteur, receveur des douanes, conseiller d'Assiniboine,

plus tard, en 1885, commissaire pour le règlement des griefs de vos frères de Saskatchewan; William Dease, juge, membre du conseil des travaux publics, receveur des douanes, conseiller d'Assiniboine. Je pourrais continuer en nommant Urbain Delorme, Joseph Guilbeau, l'honorable Pierre Delorme, Maximilien Genton, Roger Marion, Narcisse Marion, Louis Bousquet, Michel Dumas, Baptiste Lépine, Joseph Charette et bien d'autres dont les noms sont connus de chacun de vous, et qui tous, à un moment ou à un autre, et à certains degrés, par leurs sages conseils et leur ferme attitude, ont aidé à la bonne organisation et à la saine administration de ce grand pays à ses difficiles débuts: ces noms suffiront à vous rappeler qu'à juste titre vous pouvez être fiers de ce qu'ont fait vos prédécesseurs, dont quelques-uns viennent à peine de vous quitter pour l'autre vie.

Mais là où vos pères et vos frères, Messieurs, ont joué leur rôle de précurseurs bien avisés de façon vraiment remarquable, et en hommes d'Etat de premier ordre, c'est quand le marché fut conclu, sans consulter la population, par lequel les Territoires du Nord-Ouest furent acquis par le Canada. Le mouvement spontané qui porta les Métis-français de la Rivière Rouge à s'opposer, avec une sage obstination et à l'aide de tous les moyens à leur portée, par les armes même, à ce qu'on vendît leur pays sans prendre leur avis, est un de ces événements qui arrêtent l'admiration des peuples, sinon sur le moment, alors que les adversaires ou ennemis, selon qu'on les considère de façon plus ou moins grave, se laissent aveugler par leur dépit ou leur rage, du moins dans les siècles à venir, après que les rivalités de sectes et de nationalités se sont évanouies dans la nuit des temps.

Il suffit de se rappeler la ferme résolution de ces hommes qui, en 1869, empêchèrent les arpenteurs de la bande Dennis de continuer leurs travaux d'accaparement éhonté, qui, le même hiver, nullement effrayés par son monocle, firent rebrousser chemin à l'envoyé du pseudo-lieutenant gouverneur McDougall, et enjoignirent à celui-ci d'avoir aussi à décamper; qui encore le moment jugé venu pour la commission d'un acte destiné à causer une impression décisive, n'hésitèrent pas à répondre à l'appel de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à s'emparer de Fort Garry et à le garder jusqu'à l'arrivée de ce grand défonceur de portes ouvertes qu'on nommait le général Wolseley. C'est là de ces actes que certains écrivailleurs aux idées étroites et fanatiques peuvent qualifier de rebelles s'il leur plaît, mais que les historiens censés de l'avenir n'hésiteront pas à considérer comme une protestation parfaitement justifiée contre des abus de pouvoir abso-

lument iniques, sans parallèles dans les annales des peuples. Si le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ne devinrent pas, il y a quarante-sept ans, une simple colonie d'une colonie, s'ils jouissent aujourd'hui de cette autonomie dont les diverses provinces sont, d'un bout à l'autre de la Puissance, si jalouses, c'est à Louis Riel et à ses sages conseillers Métis-français qu'ils le doivent.

Et si les Canadiens-français et les Catholiques, formant la minorité manitobaine et de l'Ouest, peuvent encore baser leurs réclamations sur quelque chose d'écrit et de signé par les autorités fédérales et impériales, c'est aussi Louis Riel et ses conseillers qu'ils doivent remercier. Car ce furent eux qui, sachant que dès 1836, une résolution du Conseil d'Assiniboine qui régissait alors le pays pourvoyait à ce que "comme préparation à l'éducation, on devait parler à la mère et aux enfants, et ceux-ci devaient s'habituer à converser entre eux, dans la langue du père (anglais ou français), et que le père lui-même devait être encouragé à apprendre à ses enfants l'A B C et le catéchisme ainsi que telles autres notions élémentaires que le temps et les circonstances permettraient", sachant aussi qu'à diverses reprises le même conseil avait voté des subventions aux écoles confessionnelles, par exemple : 100 livres le 1er mai 1851, à diviser également "à même les fonds publics" entre les écoles anglicane et catholique; 15 livres le 13 juillet 1852, à l'école presbytérienne de Frog Plain ; 15 livres le 9 décembre 1852, à l'école catholique de Saint-Boniface, toutes choses que l'avocat de la minorité semble avoir ignorées ou oubliées lors des plaidoiries devant le Conseil Privé d'Angleterre à la suite de l'acte spoliateur de 1890, ce furent eux qui, sachant ces choses, virent à ce que la clause 22 de l'Acte de Manitoba fut insérée; ce furent eux qui, se rappelant qu'un peu plus de vingt ans auparavant, ils avaient obtenu du gouvernement d'Assiniboine que, dans tous les cas par-devant les tribunaux, où les intéressés étaient des Canadiens ou des Métis-français, les magistrats et les juges devaient se servir des deux langues, se rappelant aussi que les pétitions, les requêtes et les demandes de toutes sortes libellées en langue française et soumises à la considération de ce même conseil d'Assiniboine recevaient toute l'attention désirée, que ce conseil, dans sa séance du 19 juin 1845, décrétait l'impression et l'affichage des avis publics en français aussi bien qu'en anglais, virent à ce que la clause 23 de l'Acte de Manitoba fut insérée. L'acte de 1871, qui contient les clauses garantissant les écoles confessionnelles et l'officialité de la langue française, fut le résultat d'un traité entre deux gouvernements établis par

la volonté de deux peuples: celui de John Macdonald à Ottawa pour le Canada d'une part, celui de Louis Riel à Fort Garry pour les Territoires du Nord-Ouest d'autre part. Basées sur des précédents datant de plusieurs années, alors que le conseil d'Assiniboine non seulement reconnaissait mais commandait l'usage du français là où le père parlait français, reconnaissait de façon officielle l'usage du français devant les tribunaux et à la Législature de l'époque, et accordait des subventions régulières aux écoles confessionnelles, ces lois ne sauraient être légalement affectées ou abrogées sans le consentement de ceux qui en ont été les signataires, sans celui surtout des minorités de langue française et de religion catholique de ce pays, qui, de tout temps, ont été les principaux facteurs de son établissement et de son développement.

De ce côté on n'a certes rien à reprocher aux Métis-français de la Rivière Rouge: tout ce qui a été humainement possible de faire pour préserver les privilèges et les droits de langue et de religion de la minorité a été mis en oeuvre par leur organisation de la première heure et le gouvernement provisoire dont ils étaient heureusement en nombre suffisant pour en contrôler la formation et les actes; ils n'ont même pas hésité à employer la résistance et à courir le risque de se faire stigmatiser du nom de rebelles, appellation qui est synonyme de traître ou de patriote selon que le succès ou la défaite couronne ou flétrit les efforts de ceux qu'on prétend devoir classer comme tels; or, dans le cas qui nous occupe, les Métis obtinrent tout ce qu'ils demandèrent; comme de vrais patriotes, ils ont donc bien le droit de compter sur la reconnaissance de ceux qui sont venus ou viendront après eux; si la position de la minorité aujourd'hui est loin d'être aussi satisfaisante qu'elle devrait l'être, ce n'est certes pas par suite de manque de prévoyance et de dévouement au moment propice du début. Et comme le droit ne meurt pas, il faut remercier les Métis de l'avoir fait reconnaître en temps opportun.

Lorsque j'assiste, témoin écoeuré, aux hideuses mesures dont on se sert pour nous dépouiller des derniers vestiges de ce droit, il m'arrive, je ne sais pourquoi, de me rémémorer cette magnifique parole du premier grand roi de France, Clovis, auquel on racontait le martyre du Christ, et qui s'écriait, en serrant sa francisque: "Ah! si j'avais été là avec mes Francs!" et de m'imaginer entendre les grands chefs de 1849 et ceux de 1869-70, au spectacle de l'effronterie éhontée déployée par ces hommes qui n'ont pour mérite que d'être venus en ce pays profiter, sans coup férir, des fruits des labeurs et des souffran-

ces inénarrables de nos mutuels ancêtres, il m'arrive, dis-je, de m'imaginer entendre ces chefs des heures sérieuses et terribles que l'on sait, là-haut s'écrier à leur tour: "Ah! si nous étions là avec nos Métis!"

Oh! sans doute, il ne saurait être question de courir aux armes: de nos jours ces choses-là ne se voient et ne se font plus; on se contente, avec raison, de lutter au moyen d'arguments basés sur la juste interprétation des lois et le respect des droits des minorités; et ce ne sont pas toujours ceux qui sont émis avec les plus grands gestes qui sont les plus effectifs. S'il y a une chose qui soit digne de remarque dans l'histoire de la nation métisse, c'est l'esprit de sagesse, de modération et de discipline surtout qui présidait à tous les conseils et à toutes les délibérations des chefs, qu'il s'agît d'une simple organisation de chasse ou de l'installation beaucoup plus sérieuse d'un gouvernement provisoire. Dans les questions qui agitent les esprits à l'heure présente, on peut, je suis sûr, compter que les Métis d'aujourd'hui se souviendront des grands exemples de leurs ancêtres et que, après avoir sagement et prudemment défini la position qu'ils doivent prendre et qui ne saurait être au contraire des principes de justice et de paix ou à l'encontre du bien commun de la grande race à laquelle ils s'enorgueillissent d'appartenir par leurs pères, fallût-il pour cela sacrifier des idées personnelles très chères, ils constitueront, comme par le passé, le rempart le plus solide que l'élément de langue française en ce pays aura à opposer aux attaques de ses ennemis.

Comme conclusion, permettez-moi de répéter, en vous les adressant et après en avoir légèrement changé les termes, certaines paroles par lesquelles je terminais une petite conférence devant vos frères canadiens-français, l'autre soir:

Aussi longtemps que vous vivrez, aussi longtemps que vos enfants vivront, aussi longtemps que vivront les enfants de vos enfants et leurs descendants jusqu'à la dernière génération, fiers de sentir couler dans vos veines et frémir dans vos os le sang et la moelle des nobles Francs et des fiers Indiens, fiers des grandes, belles et nobles actions de vos ancêtres, levez la tête sans crainte partout où vous passez et répétez chaque fois que l'occasion s'en présente ces simples mots: "Nous sommes Métis, nous resterons Métis".

A. H. de Trémaudan.

7 juillet 1916.

Imprimerie de ''La Libre Parole'',
197 rue Princess,
Winnipeg.

